



TITRE : OPAH et OPAH-RU Multi-Sites : DES AIDES FINANCIERES, UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET GRATUIT POUR VOTRE PROJET D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

José ARMAND, Président de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, dans le cadre de la politique habitat et en prolongement de l'Opération de Revitalisation du Territoire, vient de signer avec l'Etat deux conventions.

- Une convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) couvrant tout le territoire.
- Une convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour les centres-bourgs des 4 centralités que sont Aiguillon, Damazan, Port Sainte Marie et Prayssas.

Depuis le 19 juin 2024, cette Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est déployée avec des aides incitatives de la Communauté de Communes et des communes afin de lutter contre la vacance, résorber l'habitat insalubre, créer une offre locative abordable de qualité et de participer à la rénovation énergétique de logements anciens. Ce dispositif s'étend à tout le territoire de la Communauté de Communes.

Les objectifs de l'OPAH se matérialisent par le traitement **de 156 logements sur 3 ans** pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs.

De plus, l'OPAH s'inscrit dans une volonté politique en matière de politique de l'habitat et se couple avec l'OPAH-RU signée en même temps. Ce dispositif accompagnera et financera 20 ménages propriétaires occupants et 30 ménages propriétaires bailleurs dans l'amélioration de leur logement.

Qu'est-ce qu'une OPAH ?

L'OPAH est une opération sur 3 ans (2024-2027) qui permet d'obtenir des conseils et des subventions pour réaliser des travaux dans un logement privé de plus de 15 ans, situé dans une commune de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas.

Quels types de travaux

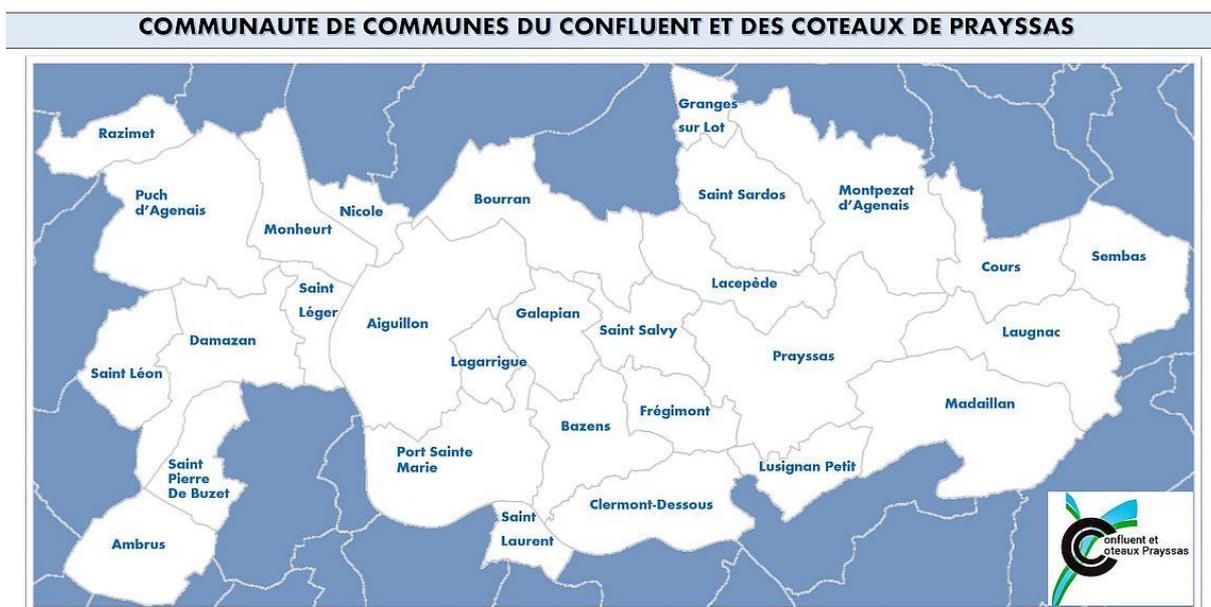
- Travaux lourds de réhabilitation
- Travaux d'adaptation des logements à la perte d'autonomie et au handicap
- Travaux d'amélioration énergétique



Qui peut en bénéficier ?

- Les locataires pour de l'adaptation (sous conditions de ressources)
- Les propriétaires occupants et accédants à la propriété (sous conditions de ressources)
- Les propriétaires bailleurs dont le logement est dans le périmètre retenu (conventionnement avec travaux)

Quel périmètre ?



Renseignements

Le bureau d'études SOLIHA Terres et Océan a été retenu par les élus de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas pour vous accompagner gratuitement dans vos démarches et vous conseiller sur la faisabilité technique et financière de votre projet de rénovation.

Je souhaite améliorer mon logement, j'appelle le Guichet Unique de l'Habitat de la Communauté de Communes au 0 805 38 38 47 (appel gratuit).



APPEL GRATUIT